



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

Baccalauréat universitaire ès Lettres (BA)

Plan d'études détaillé en

HISTOIRE ANCIENNE

Discipline complémentaire, 1^{re} partie

Version du 30 juin 2009

Au Baccalauréat universitaire, le cursus d'histoire ancienne comprend des enseignements (cours, séminaires et TP) en histoire grecque et romaine portant sur une période qui s'étend du XV^e siècle avant J.-C. au Ve siècle après J.-C. Une formation en épigraphie (étude des inscriptions) et en numismatique (étude des monnaies) grecques et romaines est dispensée. Le cursus conduit aussi l'étudiant à suivre des enseignements dans d'autres disciplines regroupées au sein de l'Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité (IASA), à savoir le grec, le latin et l'archéologie. L'objectif de la formation en histoire ancienne au baccalauréat universitaire est de donner aux étudiants une bonne connaissance des événements et des phénomènes culturels, institutionnels et sociaux de l'Antiquité gréco-romaine.

L'histoire ancienne est reconnue par le Département de la Formation et de la Jeunesse du Canton de Vaud comme une branche enseignable au niveau secondaire I et II, au même titre que l'histoire générale. Pour garantir cette équivalence, les étudiants en histoire ancienne doivent effectuer un module en histoire générale.

Les étudiants qui choisissent comme disciplines à la fois l'histoire ancienne et l'histoire générale ne valident qu'une seule fois les modules « Introduction à l'histoire ancienne » et « Champs et pratiques de l'histoire » ; de ce fait, ils ont un déficit de 10 crédits ECTS dans chacune de ces disciplines. Ils compensent ce déficit en effectuant les modules de remplacement « Culture archéologique I » et « Méthodes et notions de base archéologiques ».

La connaissance d'une langue ancienne (latin ou grec) est exigée pour suivre les enseignements d'histoire ancienne. Les étudiants qui n'auraient pas étudié l'une ou l'autre de ces langues jusqu'à la maturité doivent suivre le « Complément obligatoire de formation en latin/en grec » durant 4 semestres ; toutefois, les étudiants titulaires d'un certificat de fin de collège sur lequel le latin figure sont seulement tenus de suivre les 2 derniers semestres du « Complément obligatoire de formation en latin ». Ce « Complément » sera indiqué sur le Supplément de diplôme.

Discipline complémentaire I (40 C ECTS)

Deuxième partie BA (40 C ECTS)

Épreuves				1 écrit et 1 oral	
06DC11	écrit	4h	Histoire grecque ou romaine	coeff. 1	année 2 ou 3
06DC22	oral	30 min	Histoire grecque ou romaine (période non choisie à l'écrit)	coeff. 1	année 2 ou 3

BA/06-DC 01			10 C
Introduction à l'histoire ancienne			année 2 ou 3
C/TP	Introduction à l'histoire grecque (automne) et romaine (printemps)	2h, 2 semestres	TP, 1 quiz semestriel, 1 test semestriel écrit
Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : 1

BA/06-DC 10			10 C
Introduction à l'histoire			année 2 ou 3
C/TP	Champs et pratiques de l'histoire. Première partie	2h, 2 semestres	3 TP
Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : 1

BA/06-DC 02			10 C
Méthodologie de l'histoire ancienne. Formation initiale à la consultation en bibliothèque (BCU)			année 2 ou 3
S/TP	Proséminaire Sources et méthodes 1 et 2 (comprend une formation dispensée par la BCU, 3-5h)	2h, 2 semestres	TP, 1 séminaire, 1 PV de séance
1 épreuve écrite [06DC11] ou 1 épreuve orale [06DC22]			nb d'attestations : 1

BA/06-DC 03			10 C
Histoire grecque ou romaine A			année 2 ou 3
C/S	Histoire grecque	2h, 2 semestres	1 séminaire, 1 PV de séance (à choix en histoire grecque ou en histoire romaine)
C/S	Histoire romaine	2h, 2 semestres	
1 épreuve écrite [06DC11] ou 1 épreuve orale [06DC22] L'étudiant choisit la forme (écrite ou orale) non retenue pour le module BA/06-DC 02 et sur la période qui n'a pas été retenue en BA/06-DC 02.			nb d'attestations : 1

Cas particuliers

Les étudiants qui ont l'Histoire comme discipline de base remplacent les modules BA/06-DC 01 et BA/06-DC 10 par les deux modules ci-dessous (BA/06-DC 08 et BA/06-DC 09).

Les étudiants qui ont la combinaison Histoire et Archéologie en disciplines de base remplacent, dans le cadre du module BA/06-DC 01, le C/TP d'Introduction à l'histoire ancienne par le C/S d'Introduction à la civilisation de l'Égypte ancienne et remplacent le module BA/06-DC 10 par des enseignements complémentaires en histoire ancienne. Se renseigner à ce sujet auprès du Secrétariat de la section d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité.

BA/06-DC 08	Module de remplacement			10 C
Culture archéologique I				année 2 ou 3
C/S	Culture archéologique I – provinciale	3h, 1 semestre	L'étudiant choisit des enseignements pour un total cumulé de 2h annuelles. Il est soumis, dans le cadre de l'un de ces enseignements, à un test de connaissances	
C/S	Culture archéologique I – provinciale	2h, 1 semestre		
C/S	Culture archéologique I – provinciale	1h, 1 semestre		
C/S	Culture archéologique I – classique	3h, 1 semestre	L'étudiant choisit des enseignements pour un total cumulé de 2h annuelles. Il est soumis, dans le cadre de l'un de ces enseignements, à un test de connaissances	
C/S	Culture archéologique I – classique	2h, 1 semestre		
C/S	Culture archéologique I – classique	1h, 1 semestre		
Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 2

BA/06-DC 09	Module de remplacement			10 C
Méthodes et notions de base archéologiques				année 2 ou 3
C/S	Techniques de recherches et notions de base	2h, 2 semestres	TP, lectures obligatoires	
Aucune épreuve – validation interne				nb d'attestations : 1

Complément de formation en langues classiques

Les étudiants titulaires d'une maturité sur laquelle ne figure ni le latin ni le grec doivent suivre le Complément obligatoire de formation en latin ou en grec (cf. le programme du Complément de formation en langues classiques, **années 1 et 2**).